

RENTRÉE SCOLAIRE 2026/2027



DÉPARTEMENT
**BOUCHES-
DU-RHÔNE**



DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

Édito de Martine Vassal.....	p.3
------------------------------	-----

PARTIE 1

SOUTENIR LES FAMILLES ET FAVORISER LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES..... p.4

1- Alléger le coût de la rentrée et soutenir le pouvoir d'achat des familles	p.5
2- Accompagner tous les parcours de réussite.....	p.8
3- Bien manger au collège sans peser sur le budget.....	p.9

PARTIE 2

FORMER LES CITOYENS DE DEMAIN..... p.12

1- Transmettre les valeurs de la République et développer l'esprit critique	p.14
> Prix « Collégiens 13 Infos »	
> « L'Abandon » : un cycle de projections pour les collégiens	
> Le Département engagé aux côtés du site-mémorial du Camp des Milles	
2- Protéger les collégiens et favoriser leur bien-être.....	p.16
> Garantir un cadre d'apprentissage serein	
> Lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement	
> Le Département soucieux de la pause numérique	
> Le Département au plus près des collégiens	
3- Apprendre à vivre en société et devenir citoyen	p.20
> Le Bus de la Sécurité Routière	
> Dénomination des collèges : des parcours inspirants mis à l'honneur	
> Des actions éducatives pour accompagner les collégiens	

ÉDITO



“La rentrée scolaire est un moment essentiel pour les collégiens, leurs familles et l’ensemble de la communauté éducative. C’est le temps des nouveaux apprentissages, des projets à construire et des ambitions à nourrir pour l’avenir.

Parce que l’éducation demeure l’une des premières priorités du Département des Bouches-du-Rhône, nous poursuivons notre engagement afin d’offrir à chaque collégien les meilleures conditions de réussite. Cet engagement se traduit par des actions concrètes qui accompagnent les jeunes tout au long de leur parcours scolaire et soutiennent les familles dans leur quotidien.

Dans un contexte où le pouvoir d’achat reste une préoccupation majeure, le Département maintient des dispositifs qui facilitent la rentrée et favorisent l’égalité des chances : distribution de fournitures scolaires, remise d’un ordinateur portable à chaque élève entrant en 6e, carte CJeune d’une valeur de 150 euros, restauration scolaire de qualité à tarif maîtrisé, avec un repas maintenu à 3 euros malgré les contraintes budgétaires actuelles. Pour une famille, ces mesures représentent une aide significative, pouvant atteindre près de 800 euros d’économies dès l’entrée au collège.

Au-delà de cet accompagnement, le Département agit également pour former les citoyens de demain. Éducation aux médias, lutte contre le harcèlement, promotion des valeurs républicaines, sécurité routière, culture, sport ou encore engagement civique : autant d’actions qui contribuent à l’épanouissement des jeunes et à la construction de leur esprit critique.

Cette année, j’ai souhaité lancer le concours « Collégiens 13 Infos », une initiative destinée à sensibiliser les élèves au rôle des médias, à la liberté de la presse et à la vérification de l’information. Dans le même esprit, la projection du film L’Abandon, consacré à Samuel Paty, permettra de poursuivre auprès des collégiens le travail de transmission des valeurs de la République, de la liberté d’expression et du respect de l’autre.

Je souhaite à tous les collégiens, à leurs familles ainsi qu’à l’ensemble des personnels qui les accompagnent une excellente rentrée scolaire, placée sous le signe de la réussite, de l’engagement et de la confiance en l’avenir.”

Martine VASSAL

Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

PARTIE 1

**SOUTENIR
LES FAMILLES
ET FAVORISER
LA RÉUSSITE
DES ÉLÈVES**

ALLÉGER LE COÛT DE LA RENTRÉE ET SOUTENIR LE POUVOIR D'ACHAT DES FAMILLES : JUSQU'À 800 EUROS ÉCONOMISÉS !



Dans un contexte économique toujours marqué par la hausse du coût de la vie, le Département des Bouches-du-Rhône poursuit son engagement en faveur du pouvoir d'achat des familles. De la distribution gratuite de fournitures scolaires à l'équipement numérique des élèves, en passant par une restauration scolaire de qualité à tarif maîtrisé ou encore les aides à la pratique sportive et culturelle, la collectivité déploie un ensemble de dispositifs concrets destinés à réduire les dépenses liées à la scolarité.

Cette politique volontariste bénéficie chaque année à plus de 105 000 collégiens de la 6^e à la 3^e pour leur permettre de suivre leur scolarité dans les meilleures conditions.

“La rentrée scolaire doit être un moment consacré aux projets et aux ambitions des élèves, pas une source de préoccupation supplémentaire. A l'initiative de Martine Vassal, nous donnons un coup de pouce financier essentiel à toutes les familles, quelles que soient leurs conditions de revenus. Au total, avec l'ordinateur portable et la carte Cjeune, cela représente jusqu'à 800 euros d'économies dès l'entrée au collège.”

Béatrice Bonfillon-Chiavassa

Conseillère départementale déléguée aux collèges





AVEC LE DÉPARTEMENT JE FAIS DE SUPER ÉCONOMIES

Ordinateur portable, calculatrice et kit de fournitures dès mon arrivée au collège :
jusqu'à 800 € économisés.

LE KIT DE FOURNITURES SCOLAIRES FAIT SA 9^e RENTRÉE !

Le kit est remis à l'ensemble des collégiens scolarisés dans les 193 établissements publics et privés sous contrat du Département et dans les sept Maisons Familiales et Rurales. Il est également accessible, sur demande, aux élèves malades ou en situation de handicap scolarisés dans des structures spécialisées ou à l'hôpital, ainsi qu'aux enfants inscrits au CNED.



Les fournitures sont distribuées progressivement par les établissements dès la rentrée scolaire. Aucune démarche n'est requise de la part des familles.

Liste des fournitures remises aux élèves de 6^e :

une calculatrice scientifique Texas Instruments modèle Collège plus solaire, un cahier 96 pages grands carreaux format 24 x 32 cm, un paquet de 100 feuillets mobiles perforés, un paquet de 50 copies doubles, une gomme, quatre stylos-billes de couleurs différentes, un crayon à papier HB, un taille-crayon avec réservoir, douze crayons de couleur, un compas, une équerre, un rapporteur et une règle de 30 cm.

Liste des fournitures remises aux élèves de 5^e, 4^e et 3^e :

un cahier 96 pages grands carreaux format 24 x 32 cm, un paquet de 100 feuilles mobiles perforées, une gomme, quatre stylos-billes de couleurs différentes, un crayon à papier HB, un surligneur et une règle en plastique souple de 30 cm.

UN ORDINATEUR PORTABLE POUR TOUS LES ÉLÈVES DE 6^e

Depuis la rentrée 2023, le Département a remplacé les tablettes numériques par des ordinateurs portables, remis à tous les élèves de 6^e, qu'ils conservent tout au long de leur scolarité. Conçu à partir de matériaux recyclés, ce matériel est doté d'une coque renforcée, garantissant une meilleure résistance, et d'une batterie avec une durée de vie prolongée. Cette initiative vise à lutter contre l'obsolescence programmée tout en facilitant l'accès au numérique.



150 EUROS AVEC LA CARTE CJEUNE

De la 6^e à la 3^e, le Département offre 150 euros chaque année pour payer une licence de sport, acheter des places de cinéma, ou encore des livres, pendre des cours de soutien scolaires et bien plus encore... Elle offre un accès à une multitude de bons plans auprès de 2 000 partenaires pour les jeunes du territoire de 11 à 25 ans.

“La Carte CJeune, depuis sa création, ne cesse d'évoluer pour permettre aux jeunes du territoire de s'ouvrir au monde de la culture, du sport et des loisirs. C'est un vrai plus dans leur quotidien en termes de pouvoir d'achat”

Alison Devaux
Conseillère départementale déléguée à la jeunesse



2 ACCOMPAGNER TOUS LES PARCOURS DE RÉUSSITE



LE DÉPARTEMENT MOBILISÉ POUR AIDER LES JEUNES EN SEGPA, 3^e PRÉPA MÉTIERS ET MICRO-COLLÈGES

Le Département soutient les collégiens engagés dans des parcours spécifiques en apportant une aide financière adaptée à leurs besoins. Les élèves de SEGPA, en 4^e et 3^e, bénéficient ainsi d'une subvention de 100 euros pour l'achat de tenues professionnelles lors de leurs stages, ainsi que d'une aide aux transports de 10 euros par semaine afin de faciliter leurs déplacements.

Les collégiens de 3^e Prépa Métiers et des micro-collèges profitent également d'une aide aux transports de 10 euros par semaine de stage et d'une participation de 50 euros pour l'acquisition de tenues professionnelles. Ces dispositifs contribuent à réduire les obstacles matériels liés à la scolarité et garantissent un accès équitable à la découverte des métiers, quelles que soient les ressources des familles.

Les collèges accueillent également dans des classes ULIS des enfants **souffrant de troubles** affectant leur scolarité, mais pouvant être maintenus dans un cursus scolaire classique, dont une partie de leur temps en inclusion au sein des classes d'enseignement général (« troubles dys », déficience intellectuelle, handicap moteur, déficience visuelle, troubles envahissants du développement ...). Le Département attribue des **dotations de fonctionnement** majorées aux établissements comprenant une ULIS. Il assure également l'**aménagement et l'équipement** mobilier spécifiques des locaux accueillant ces élèves.

3

BIEN MANGER AU COLLÈGE SANS PESER SUR LE BUDGET



9 MILLIONS DE REPAS SERVIS, AUCUN COMPROMIS SUR LA QUALITÉ

Chaque année, près de 9 millions de repas sont servis aux 58 600 collégiens demi-pensionnaires du territoire. Pour répondre à cet enjeu, le Département investit dans une restauration scolaire de proximité, fondée sur la qualité des produits, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le soutien aux filières agricoles locales.

“Bien manger au collège ne doit jamais être un luxe. Parce que l'alimentation joue un rôle déterminant dans la santé et le bien-être de nos jeunes, nous avons fait de la restauration scolaire un axe majeur de notre action pour les collégiens tout en soutenant l'agriculture du territoire. L'objectif est double : garantir des repas de qualité avec des produits frais aux élèves, tout en préservant le budget des familles.”

Laurence Angeletti
Conseillère départementale déléguée au bien-être et à la santé alimentaire des collégiens





AVEC LE DÉPARTEMENT JE MANGE SUPER BIEN AU COLLÈGE

Chaque jour, nos collégiens
dégustent des produits bio, frais
et de saison en circuit court pour
3 € seulement.



UN REPAS ACCESSIBLE MAINTENU À 3 EUROS

Face à un contexte économique toujours marqué par l'inflation, Martine Vassal a fait un choix fort pour l'année scolaire 2026/2027 : ne pas augmenter le tarif de la demi-pension, fixé à 3 euros.

Pour les élèves boursiers des établissements publics, ce coût est ramené à 1,20 euro grâce au dispositif du chèque resto-collège. Chaque année, cette aide de 252 euros bénéficie à plus de 14 000 collégiens, représentant un investissement de plus de 4,5 millions d'euros dans les établissements publics et 480 000 euros dans les établissements privés sous contrat.

Ce tarif permet de garantir à chaque demi-pensionnaire un repas sain, équilibré et préparé sur place. Alors que le coût réel d'un repas est estimé à environ 10 euros, le Département prend intégralement en charge la différence. À travers le maintien de ce tarif et le financement du chèque resto-collège, il réaffirme son engagement en faveur du pouvoir d'achat des familles et de l'égalité d'accès à une alimentation de qualité pour

tous les collégiens, quelles que soient les ressources de leurs parents.

LE SUCCÈS DE LA CHARTE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Les 126 collèges dotés d'une cuisine de production ont signé la Charte départementale de la restauration scolaire, véritable socle d'engagement pour garantir une alimentation saine, équilibrée et responsable. Cette charte repose sur 8 engagements liés à la qualité des produits, aux conditions d'accueil des élèves ou encore à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Pour accompagner les établissements dans cette démarche, le Département attribue une subvention de 50 centimes par demi-pensionnaire et par semaine, spécifiquement dédiée à l'achat de produits frais, locaux ou labellisés, conformément aux exigences de la loi Egalim. Ce soutien financier représente près d'1 million d'euros par an.

UNE CENTRALE D'ACHATS POUR MAÎTRISER LES COÛTS

Depuis trois ans, la centrale d'achats créée par le Département permet aux collèges de mutualiser leurs commandes afin de réduire les coûts d'approvisionnement.

Plusieurs marchés sont proposés : épicerie, surgelés, produits carnés, beurre, œufs et fromages.

Depuis septembre 2025, une offre dédiée aux fruits et légumes complète ce dispositif et soutient les producteurs locaux.

L'adhésion est gratuite et chaque établissement choisit les marchés correspondant à ses besoins. Aujourd'hui, 131 des 132 collèges gérés par le Département sont adhérents à la centrale d'achats :

- 69 collèges pour les marchés "épicerie, surgelés et produits carnés" ;
- 68 collèges pour le marché "beurre, œufs et fromages" ;
- 61 collèges pour le marché "fruits et légumes".

Un nouveau marché de collecte et valorisation des biodéchets sera opérationnel en début d'année scolaire.



UNE RESTAURATION SCOLAIRE ENGAGÉE CONTRE LE GASPILLAGE

Le Département mène une politique volontariste pour réduire l'impact environnemental de la restauration scolaire. Grâce aux actions déployées dans les collèges, le gaspillage alimentaire a déjà diminué de 50 % depuis 2016. Cette démarche repose sur la formation des personnels, la sensibilisation des élèves, le développement du tri des déchets en restauration, la valorisation des biodéchets par compostage ou méthanisation, ainsi que l'équipement des cuisines permettant de réutiliser les excédents alimentaires. Elle s'appuie également sur la centrale d'achat, qui facilite l'approvisionnement en produits frais et de qualité, ou issus de l'agriculture biologique.



PARTIE 2

**FORMER
LES CITOYENS
DE DEMAIN**



AVEC LE DÉPARTEMENT JE SUIS SUPER ACCOMPAGNÉE

Lutter contre les inégalités, former les citoyens de demain : une équipe éducative m'accompagne tout au long de l'année.

“Dans une société où l’information est omniprésente, nous avons la responsabilité de donner aux jeunes les moyens de se forger leur propre opinion. Apprendre à vérifier les faits, à comprendre les grands enjeux de notre époque, à respecter le débat démocratique et à exercer son discernement est devenu essentiel. À travers des initiatives comme “Collégiens 13 Infos”, les projections du film L’Abandon ou notre partenariat avec le Camp des Milles, le Département contribue à former des citoyens libres, conscients et engagés.”

Martine Vassal

Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône



TRANSMETTRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET DÉVELOPPER L'ESPRIT CRITIQUE

PRIX « COLLÉGIENS 13 INFOS » : DANS LA PEAU DE JOURNALISTES

Sous l'impulsion de sa Présidente Martine Vassal, le Département des Bouches-du-Rhône a lancé le concours « Collégiens 13 Infos », organisé avec le Club de la Presse Marseille Provence et soutenu par le Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille. Dans un contexte où des journalistes font face à des entraves dans l'exercice de leur profession, ou sont même privés de leur liberté, à l'instar de Christophe Gleizes, le Département souhaite sensibiliser les collégiens à l'importance d'une information libre, pluraliste et vérifiée.

Cette opération vise à sensibiliser les collégiens aux enjeux de la liberté d'expression, du droit à l'information et à l'importance du rôle des médias dans notre démocratie.

Pour cette première édition, 17 collèges du département se sont inscrits pour participer au concours. Les élèves de 4e et de 3e sont invités à se mettre dans la peau de journalistes en réalisant des productions autour de thématiques de société qui les concernent directement.

Tous les participants devront concevoir un journal de quatre pages consacrées à la liberté de la presse, comprenant notamment une Une, un éditorial, des articles

et des visuels. Ils pourront également concourir dans l'une des catégories suivantes : podcast ou émission radio, reportage vidéo ou digital, ou encore photos et dessins de presse, autour des thèmes du sport au collège, de l'alimentation ou de l'usage du numérique.

Afin d'accompagner les élèves dans leur démarche, le Club de la Presse Marseille Provence proposera des rencontres avec des journalistes et des immersions au sein de rédactions locales. Les collégiens pourront ainsi découvrir concrètement les méthodes de travail des professionnels de l'information, apprendre à vérifier leurs sources et comprendre les règles déontologiques du métier.

Les productions seront remises en décembre 2026. Les lauréats seront récompensés au printemps 2027, dans le cadre de la Semaine de la presse et des médias, et leurs réalisations pourront être valorisées auprès des médias locaux partenaires ainsi que sur les supports d'information du Département. Cette initiative illustre l'engagement du Département en faveur de l'éducation aux médias et du développement de l'esprit critique chez les jeunes

“L'ABANDON” : UN CYCLE DE PROJECTIONS POUR LES COLLÉGIENS

Dans le cadre de son engagement en faveur de la transmission des valeurs républicaines aux jeunes, le Département des Bouches-du-Rhône organisera après la rentrée scolaire un cycle de projections du film *L'Abandon* de Vincent Garenq, consacré aux derniers jours de Samuel Paty.

Ces séances se dérouleront durant l'année scolaire 2026/2027 sur une demi-journée (hors mercredi après-midi).

Elles seront destinées aux collégiens de 3^{ème} des établissements publics et privés sous contrat des Bouches-du-Rhône sur la base du volontariat.

Elles seront accompagnées d'un temps d'échanges permettant d'aborder les thèmes de la liberté d'expression, de la laïcité, du rôle de l'enseignant, des valeurs de la République, en présence d'intervenants sélectionnés en lien avec l'Education nationale.

Le financement des séances sera entièrement pris en charge par le Département. La Direction de l'Education et des collèges prendra également en charge les frais de transports des collégiens.

À travers cette initiative, le Département souhaite faire vivre la mémoire de Samuel Paty et sensibiliser les jeunes aux principes qui fondent notre démocratie.



LE DÉPARTEMENT ENGAGÉ AUX CÔTÉS DU SITE-MÉMORIAL DU CAMP DES MILLES

Partenaire historique de la fondation qui gère le site-mémorial du Camp des Milles à Aix-en-Provence, le Département des Bouches-du-Rhône soutient ce lieu de mémoire consacré à l'histoire des internements et des déportations durant la Seconde Guerre mondiale à hauteur de 160 000 euros par an. Depuis son ouverture au public, près de 600 000 scolaires ont visité ce site, qui accueille chaque année environ 100 000 visiteurs.

Afin de permettre au plus grand nombre de collégiens de découvrir ce lieu emblématique de la mémoire et de la lutte contre les discriminations, le Département prend



intégralement en charge les frais de transports, d'entrée et de visite guidée pour les élèves de 3^e des collèges publics et privés sous contrat des Bouches-du-Rhône, dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation du Camp des Milles.

2

PROTÉGER LES COLLÉGIENS ET FAVORISER LE BIEN-ÊTRE



“ Le collège doit être un lieu d’apprentissage, mais aussi un lieu où chaque élève se sent en sécurité et respecté. Dans le cadre du Plan Charlemagne, le déploiement du Plan 100% sécurité dans tous les collèges qui l’ont demandé sera bientôt achevé.

D’autre part, face au harcèlement, au cyberharcèlement et aux nouveaux usages du numérique, nous avons choisi d’agir concrètement : sensibiliser, prévenir, écouter et accompagner. Avec les Boîtes à Maux ou encore la pause numérique, notre objectif est simple : offrir à chaque collégien un environnement serein pour apprendre, grandir et s’épanouir.”

Béatrice Bonfillon-Chiavassa

Conseillère départementale déléguée aux collèges



GARANTIR UN CADRE D'APPRENTISSAGE SEREIN

Parce qu'étudier doit toujours pouvoir se faire sereinement, le Département met un point d'honneur à sécuriser ses établissements. Avec le « Plan 100% sécurité », dispositif unique en France par son ampleur, le Département souhaite permettre à chacun d'étudier dans de bonnes conditions. À ce jour, ce sont 1 800 caméras de vidéoprotection qui ont été déployées pour sécuriser les enceintes de 106 collèges. Le Département poursuit le déploiement de ce plan dans les collèges publics volontaires dont il a la charge. Cette sécurisation se traduit principalement par l'installation de trois équipements :

- Des sas de sous-contrôle d'accès à tous les points d'entrée du collège,
- Des clôtures réhaussées à 2,50m pour sécuriser le périmètre,
- Et une vidéoprotection périphérique couvrant l'intégralité de l'enceinte scolaire.

Depuis 2016, le Département a engagé 80 millions d'euros dans le « Plan 100 % sécurité » des collèges.



68 médiateurs pour assurer la sérénité aux abords des collèges

Pour garantir un environnement apaisé aux abords des établissements, le Département déploie également un dispositif de médiation de grande ampleur. 68 médiateurs interviennent ainsi aux entrées et sorties de 56 collèges afin de prévenir les tensions et d'accompagner près de 30 000 élèves en toute sécurité.

Diplômés dans le secteur sanitaire et social, ces professionnels travaillent le plus souvent en binôme. Leur rôle est multiple :

- Prévenir et désamorcer les conflits ou bagarres entre élèves.
- Diffuser des messages de prévention sur les comportements à risque notamment en matière de sécurité routière.
- Collaborer avec les équipes éducatives pour repérer et traiter les situations sensibles impliquant élèves, parents ou tiers.

Grâce à leur vigilance, des cas de harcèlement ou de violences intrafamiliales ont pu être signalés et pris en charge, et des élèves exposés à un danger ont été mis en sécurité.

LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT ET LE CYBERHARCÈLEMENT : UN ENGAGEMENT RENFORCÉ

Depuis 2015, le Département mène des actions de prévention contre le harcèlement, le cyberharcèlement et toutes les formes de discrimination au sein des collèges. À travers des interventions éducatives, les élèves sont sensibilisés au respect de l'autre, à la gestion des conflits et aux dispositifs d'aide aux victimes. En 2025, cet engagement s'est renforcé avec l'organisation d'un séminaire consacré au harcèlement et aux usages du numérique.

Dans les établissements demandeurs, le Département poursuit également le déploiement des « Boîtes à Maux », qui permettent aux élèves de signaler en toute confidentialité une situation de mal-être ou de harcèlement. Les messages recueillis sont ensuite pris en charge par les équipes éducatives afin d'apporter une réponse rapide et adaptée.

LE DÉPARTEMENT SOUCIEUX DU RESPECT DE LA PAUSE NUMÉRIQUE



Soucieux du respect d'une pause numérique, le Département rend les ordinateurs offerts aux collégiens dès la classe de 6^e inutilisables à partir de 21h jusqu'au lendemain matin, 7h. Par ailleurs, l'accès aux réseaux sociaux y est bloqué. Cette mesure vise notamment à prévenir les situations de cyberharcèlement et à encourager un usage plus responsable des outils numériques.

Afin de favoriser la concentration et les apprentissages, le Département accompagne l'expérimentation du dispositif « Portables en pause ». Cette mesure vise à limiter les distractions liées aux smartphones et à

prévenir les risques associés à leur usage, notamment le cyberharcèlement. Trois collèges du département expérimentent ainsi des pochettes sécurisées empêchant l'utilisation des téléphones pendant le temps scolaire : Thiers à Marseille, Les Gorguettes-Gilbert Rastoin à Cassis et Muriel Hurtis à Aix-en-Provence.

Le Département soutient financièrement ces initiatives en faveur du bien-être et de la réussite des élèves.

À l'issue de cette expérimentation, un bilan se tiendra avec les différentes parties prenantes.

DES COURS PLUS VERTES ET PLUS FRAÎCHES POUR LES ÉLÈVES

Le bien-être des élèves passe aussi par la qualité de leur environnement quotidien. Pour offrir des espaces plus agréables, plus ombragés et mieux adaptés aux fortes chaleurs, le Département poursuit la végétalisation

et la désimperméabilisation des cours des collèges. Ces aménagements favorisent à la fois le confort des collégiens, la biodiversité et une meilleure gestion des eaux pluviales.

LA MAISON DE L'ADOLESCENT AU PLUS PRÈS DES COLLÉGIENS

Parce que la réussite scolaire ne se résume pas aux résultats, le Département agit aussi pour le bien-être des élèves. En déployant la Maison départementale de l'adolescent (MDA) directement dans les collèges, il facilite l'accès à un accompagnement de proximité pour les jeunes confrontés à des difficultés personnelles, scolaires ou psychologiques.

Cette démarche permet d'identifier plus tôt les situations de fragilité et d'apporter des réponses rapides, en lien avec les familles et les équipes éducatives. **Testé au collège Edgar Quinet à Marseille, le dispositif a déjà bénéficié à 45 élèves et leurs familles, avec un suivi adapté à leurs besoins.**



APPRENDRE À VIVRE EN SOCIÉTÉ ET À DEVENIR CITOYEN



UN BUS POUR SENSIBILISER LES COLLÉGIENS À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Département des Bouches-du-Rhône a déployé en 2025 un Bus de la Sécurité Routière itinérant qui intervient dans les collèges, mais aussi lors d'événements locaux et en entreprise. Grâce à des ateliers pédagogiques, des quiz, des débats et des simulateurs de conduite, notamment dédiés aux deux-roues motorisés, ce dispositif sensibilise les jeunes aux risques routiers et aux comportements responsables.

Pour sa première année d'exploitation, le bus a réalisé 29 journées d'intervention dans 23 collèges, permettant de sensibiliser près de 4 100 jeunes et une centaine d'adultes. Cette action complète le programme « Partage Ta Route », mené dans les collèges pour promouvoir le respect des règles de circulation et le partage de l'espace public.

“ La prévention est l'un des meilleurs leviers pour sauver des vies. En allant directement à la rencontre des jeunes, nous leur donnons les clés pour comprendre les risques, adopter les bons comportements et devenir des citoyens responsables sur la route.”

Martine Amselem

Conseillère départementale déléguée à la prévention routière



DÉNOMINATION DES COLLÈGES : DES PARCOURS INSPIRANTS MIS À L'HONNEUR

À travers la dénomination de ses collèges, le Département souhaite valoriser des personnalités dont les parcours incarnent l'engagement, le courage, l'innovation ou l'égalité. En 2024, sur les 132 collèges publics gérés par le Département, 82 portaient le nom d'un homme, seulement 19 celui d'une femme et 31 des noms de lieux.

Dans le cadre de sa démarche, le Département a en particulier sollicité ces établissements en vue de mener une concertation interne avec les élèves, les enseignants et tout le personnel, pour changer d'appellation, en privilégiant une figure féminine. En cette rentrée 2026,

ce sont désormais 28 collèges qui portent un nom de femme. À Marseille, le collège Chape porte le nom d'Aretha-Franklin. À Châteauneuf-les-Martigues, le collège Les Amandeirets devient Claudie Haigneré, première Française à avoir séjourné dans l'espace.

À Peyrolles-en-Provence, le collège Jean-Jaurès a été rebaptisé Olivier-Frégeac, en hommage à l'ancien maire de la commune disparu en 2025.

“ Le nom d'un collège n'est jamais anodin. Il constitue un repère pour les élèves et porte un message. En mettant à l'honneur des femmes et des hommes aux parcours exemplaires, nous transmettons des valeurs d'engagement, de dépassement de soi et d'ouverture aux autres qui peuvent inspirer les générations futures.”

Béatrice Bonfillon-Chiavassa
Conseillère départementale déléguée aux collèges



DES ACTIONS EDUCATIVES POUR ACCOMPAGNER LES COLLEGIENS

Le Département accompagne les collèges dans leurs projets éducatifs afin de favoriser le bien-être des élèves, l'ouverture aux autres et l'apprentissage de la citoyenneté. En 2025, 574 projets pédagogiques, culturels, sportifs et environnementaux ont été soutenus via le dispositif PAME, pour un montant de 573 000 €.

Cette action est complétée par un guide d'actions éducatives proposé aux établissements en partenariat avec des associations et acteurs institutionnels. Les thématiques abordées vont du patrimoine provençal à l'éducation aux médias, en passant par le bien-être, les usages du numérique ou la prévention des risques.

LES CHIFFRES CLÉS DE LA RENTRÉE



58 600 demi-pensionnaires
dans les collèges publics



126 collèges publics équipés
d'une cuisine de production



131 collèges publics adhérents à la
centrale d'achat
(lire p.13)

**Restauration
scolaire**

REPAS FAIT MAISON
3€



Près de

800 €

C'est le montant des économies réalisées grâce au Département si votre enfant entre en 6^e.

Pouvoir d'achat



1 kit de fournitures scolaires pour chaque collégien



1 calculatrice scientifique pour chaque élève entrant en 6^e



1 ordinateur pour chaque élève entrant en 6^e



150 euros crédités chaque année sur la carte Cjeune de la 6^e à la 3^e

105 000 COLLÉGIENS



1 917 agents du Département au service des élèves et de la communauté éducative

193 COLLÈGES PUBLICS ET PRIVÉS



Sécurité



106 collèges équipés du dispositif
100% sécurité (+ 1 en cours)

1 800 caméras de vidéoprotection installées

68 médiateurs sociaux aux abords de 56 collèges publics veillant sur près de 30 000 élèves

Service presse

Service-presse@departement13.fr